

Objet :

V/réf :

N/réf :

Envoyé en préfecture le 04/05/2023

Reçu en préfecture le 04/05/2023

Publié le

ID : 059-215904285-20230502-27_2023-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le deux mai deux mil vingt-trois à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 20 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

Présents : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M DEHON Gérard, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, Mme LABALETTE Martine, Mme SIMONETTI Sandrine, Mme LACROIX Audrey, Mme SOUBRIER Amandine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M LEVEQUE Pascal, procuration à M DUMONT Christian ; M TABARIE Didier, procuration à M CARRIERE Guy ; Mme OBLED Aurélie, procuration à Mme CATTEAUX Annick.

Absents : M JOURDAIN Philippe, M CORMONT Corentin.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi Mme LABALETTE Martine pour secrétaire.

QUESTION N° 27/2023

ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUÉ RUE FRONVAL CADASTRE SECTION AC N° 473, 475 (PARTIE) ET 476

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LEGRAND

La SA d'HLM NOREVIE est propriétaire d'un terrain situé Rue Alfred Fronval, cadastré section AC n° 473 pour 1596 m², n° 475 pour partie représentant 1150 m² et n° 476 pour 16 m² et envisage sa vente.

Or, afin de se constituer une réserve foncière pour un éventuel projet futur, la ville pourrait être amenée à acquérir ces deux parcelles dans la mesure où elles sont situées de chaque côté d'un terrain lui appartenant déjà (section AC n° 474).

Sur estimation des domaines, la transaction pourrait intervenir au prix de 70 000 € nets vendeur, soit 25 euros le mètre carré.

Par conséquent, je vous propose :

- de décider de l'acquisition par la ville, au prix de 70 000 € nets vendeur, des parcelles cadastrées section AC n° 473, AC n° 475 (partie) et AC n° 476, représentant une surface totale de 2 762 m² ;
- de dire que c'est Maître Jean-Christophe MENNECIER, Notaire à GOUZEAUCOURT, qui sera chargé de recevoir l'acte ;

Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

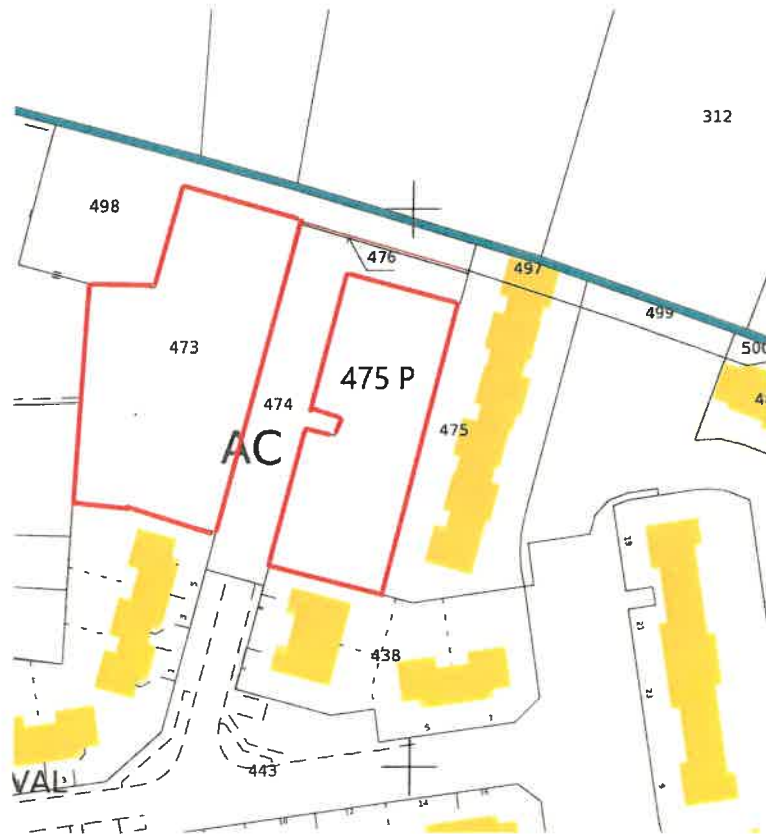
Email : accueil@mairie-neuville-st-remy.fr - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet : <http://www.neuillesaintremy.fr>

- de donner pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte authentique ;
- plus généralement, de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toute décision, mener toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, en ce compris les documents relatifs à la division cadastrale de la parcelle AC n° 475.

ADOpte A L'UNANIMITE



*Pour copie conforme
Délibération publiée sur le site Internet le 05 mai 2023
Transmise à la Sous-Préfecture le 04 mai 2023*

Christian DUMONT,

Maire de Neuville Saint Rémy.



Martine LABALETTE,

Secrétaire de séance.

